FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(revision) date 09-mars-2015 **Version** 1

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit ECOPRO33
Nom du produit Techno Multi
Internal Code 3000215
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
ECOVER CO-ORDINATION CENTER
Steenovenstraat 1A
2390 Malle Belgium
Phone: +32 (0)3 309 2500
Fax: +32 (0)3 311 7270

Responsable de la mise sur le marché
Voir nom de l'entreprise

Adresse e-mail sds@ecover.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Belgique	+32 (0)70 245 245 (Antipoison Centre Belgium)
Danemark	+45 82 12 12 12
Finlande	09 471977
France	+ 33 (0)1 45 42 59 59 - Orfila (24h)
Pays-Bas	030-2748888 (NVIC)
Espagne	+ 34 91 562 04 20
Suisse	+41 44 251 51 51 - Toxikologisches Institut Zürich
Royaume-Uni	03451 302230 - UK customer careline

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

According to Regulation (EC) n° 1272/2008 (CLP):
Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

According to Regulation (EC) n° 1272/2008 (CLP):
Non classé

2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Alcools, C12-14, éthoxylés,sulfatés, sels de sodium	500-234-8	68891-38-3	1-5	Xi; R38-41	Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 3 (H412)	01-2119488639-16
Dipropylèneglycolmonométhyléther	252-104-2	34590-94-8	1-5	-	-	01-2119450011-60
3-butoxypropan-2-ol	225-878-4	5131-66-8	1-5	Xi; R36/38	Eye Irr. 2 (H319) Skin Irr. 2 (H315) Flam Liq. 3 (H226)	01-2119475527-28

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

contact oculaire En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter un médecin. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

inhalation Transporter la victime à l'air frais.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 2 pour plus d'informations. Voir section 11 pour plus d'informations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant

Moyens d'extinction appropriés
Aucun(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucun(e) connu(e)

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage En cas de fuite ou d'écoulement accidentel, récupérer le produit dans un conteneur propre afin de permettre sa réutilisation. Récupérer toute quantité répandue de produit au moyen de sable ou d'une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet chimique. Nettoyer les éventuels résidus avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle
SECTION 12 : Informations écologiques

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Éviter le contact avec les yeux

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants
Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé
Ne pas stocker à t° <0°C et >40°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Dipropylèneglycolmonométhyléther	S* TWA 50 ppm TWA 308 mg/m³	STEL: 150 ppm STEL: 924 mg/m³ TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m³	S* TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m³	TWA: 50 ppm TWA: 310 mg/m³ Ceiling / Peak: 50 ppm Ceiling / Peak: 310 mg/m³

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Dipropylèneglycolmonométhyléther	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m³ Skin	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 300 mg/m³	TWA: 50 ppm TWA: 310 mg/m³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 309 mg/m³ Skin

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Dipropylèneglycolmonométhyléther	Skin STEL 100 ppm STEL 614 mg/m³ TWA: 50 ppm TWA: 307 mg/m³	STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m³ TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m³	STEL: 480 mg/m³ TWA: 240 mg/m³	TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m³ Skin STEL: 75 ppm STEL: 375 mg/m³	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m³ Skin

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucunes dans des conditions normales.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité pour évacuer les matières répandues accidentellement.

Protection des mains Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Odeur Agrumes
couleur bleu

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	10.5	
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition		Aucune information disponible
point d'éclair	>100	
taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité relative	1.013 kg/l	
Hydrosolubilité		Aucune information disponible
Solubilité(s)	complètement soluble	
Coefficient de partage		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique	< 50 mPa.s	
Viscosité dynamique		
Propriétés explosives	Sans objet	
Propriétés comburantes	Aucun(e)	

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%) 1.80

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non attendu(e)(s)

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Voir la section 7 pour plus d'informations

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts
Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le DPM peut causer la formation de peroxydes.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Dipropylèneglycolmonométhyléther	= 5230 mg/kg (Rat)	= 9500 mg/kg (Rabbit)	

irritation Non attendu(e)(s)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Voir section 15 pour les substances sensibles

cancérogénicité Non attendu(e)(s).

Toxicité pour la reproduction Non attendu(e)(s).

Mutagénicité sur les cellules germinales Non attendu(e)(s).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non attendu(e)(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non attendu(e)(s)

Danger par aspiration Non attendu(e)(s)

Effets sur certains organes cibles Non attendu(e)(s).

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit

48 h CE50 (daphnies - mg/l) (48HLCD)	Aucune donnée disponible
CDV (excl. perfume):	1543 L
CDV (incl. perfume):	5342 L
% Renewability:	28

Ingredients

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Dipropylèneglycolmonométhyléther		10000: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	1919: 48 h Daphnia magna mg/L LC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensio-actifs utilisés dans ce produit répondent à toutes les exigences de biodégradabilité du réglement 648/2004/CE.
Tous les tensioactifs sont biodégradable en anaérobie.
Ce produit ne contient pas de substances non biodégradables

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne contient aucune matière première bioaccumulante.

Nom chimique	Coefficient de partage
Dipropylèneglycolmonométhyléther	-0.064

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6. Autres effets néfastes

Ce produit ne contient aucun MCP et aucun parfum nitromusqué.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR Non réglementé

IMDG Non réglementé

RID Non réglementé

IATA Non réglementé

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Règlement (CE) N°. 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents:

anionic surfactants, non-ionic surfactants	< 5%
parfum	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H315 - Provoque une irritation cutanée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Méthode de classification
Méthode de calcul

Remarque sur la révision
Première version de cette FDS dans ce nouveau format.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité